

une lettre d'Anvers qui fut leute à l'assemblée, qui les fit demander ces articles nouveaux. Si est-ce que Julian Romero et don Alonzo de Vergas sont demeurez auprez d'eulx audict Alost, pour veoir s'ilz ne pourront conclurre les poinctz qui restent à wider : dont ilz nous ont cejourd'hui escript et donné espoir.

» Voeullans en oultre adjouster, sire, que, advienne comme il poeult de cestuy accord avec lesdicts mutinez, non pour cela moings les affaires du pais demeurent en très-grand et évident péril de se perdre incontinent, de manière que n'y voyons de nostre part y pouvoir donner aucun ordre ny remède : car ne serons sitost sorty d'un dangier que ne tombions en un aultre plus périlleux. Par quoy supplions derechief très-humblement V. M. donner ordre que l'auctorité qu'il lui a pleu nous donner soit maintenue, et aussy ledict Sanço et ses adhérens réprimez et chastoyez de telles audaces et téméraires insolences, pour exemple d'aultres, et que provision nous soit promptement envoyée, comme avons requis, ou que aultrement vostre bon plaisir soit nous descharger de ce gouvernement, déclarant à V. M. que nous avons faict et faisons tout ce qui estoit et est en nostre puissance pour conserver cestuy Estat : mais à la fin riens ne poeult ayder, pour cause que les choses sont esté, dez auparavant nostre administration, à l'extrême, et que avec tant de réquisition n'avons riens peu impétrer, tellement que ne reste plus aultre remède que de la main de Dieu et de Vostredicte Majesté.

» Escripvant ceste post-datte, venons de recepvoir advertissement de divers lieux que le prince d'Orenge faict présentement jusques à vi<sup>m</sup> reitters, mesmes qu'il leur a baillé le wartghelt; voire on nous dit que les gens de Casimirus et les reitters du roy de France se joignent ensamble. Si ainsi est, chascun poeult entendre que c'est contre nous, et cependant tout est en désordre, division, et n'y a riens de prest, comme entend V. M. : le tout à faulte d'obéissance, d'argent et remèdes par nous tant de fois demandez.

» Du xiii<sup>e</sup> dudict aougst. »

Minute, aux Archives du royaume.

1687. *Lettre du conseil d'État au garde des sceaux Hopperus, écrite de Bruxelles, le 13 août 1576. (Franç.)* Il verra, par la lettre que le conseil

écrit au Roi, l'état où se trouvent les Pays-Bas. Le conseil le prie « de » procurer et tenir la bonne main que S. M. soit servie en ouïr l'entière » lecture, et y remédier avec la briefveté qu'elle cognoistra son service et » la salvation de ces pays requérir. »

Minute, aux Archives du royaume.

1688. *Lettre du conseil d'État à don Juan d'Autriche, écrite de Bruxelles, le 13 août 1576.* Il envoie à don Juan copie de sa lettre du 12 août au Roi, ainsi que du Discours sur la mutinerie des Espagnols, en le suppliant derechef de hâter son arrivée, et d'envoyer quelque provision d'argent :

« Monseigneur, nous disions, en nostre lettre précédente du vi<sup>m</sup>e de ce mois, à Vostre Altèze que ne sçavions si l'extrémité de nostre mal pourroit souffrir la dilation de sa venue par deçà, où elle tardast, et ce pour les nouveaux troubles suscitez en ces païs par les soldatz espaignolz amutinez qui avoyent prins par assault la ville d'Alost en Flandres. Depuis quoy, ladicté extrémité est tellement augmentée, tant à l'occasion desdicts amutinez que aultrement, que, si Dieu n'y met la main, ces pays se trouveront entièrement ruinez, avant que Vostredicté Altèze ou remède quelconque puist y arriver en temps. Et afin qu'icelle Vostre Altèze puist estre amplement, particulièrement et véritablement informée de l'estat des affaires de ces pays depuis nostredicté précédente, luy envoyons quant et ceste copie de la propre lettre que escripvons à Sa Majesté, avec ung discours véritable de ce qu'est passé endroit la mutinerie. Par tout quoy Vostre Altèze pourra cognoistre la mère (1) vérité de tout, et combien sa briefve venue (ou des vrayz remèdes que Sa Majesté promet) est plus que nécessaire : la suppliant considérer cecy comme le service de Sadietè Majesté le requiert, et vouloir nous secourir de quelque somme d'argent, selon que l'en avons prié par nostredicté précédente. Et avec ce finirons la présente, etc.

» De Bruxelles, le xiii<sup>e</sup> jour d'aougst 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1689. *Lettre de don Diego de Çiñiga au Roi, écrite de Paris, le 14 août*

(1) Mère, simple, pure.

1576. Le prince d'Orange continue à envoyer de ses serviteurs à Paris, qui vont trouver le duc d'Alençon; le roi, la reine-mère et le duc d'Alençon leur donnent de bonnes paroles, afin d'amuser ledit prince. « Je connais quel-  
 » qu'un qui a vu une lettre écrite par un secrétaire du prince à une personne  
 » d'ici, laquelle contient que son maître est très-dépourvu d'argent et  
 » d'hommes; que la reine d'Angleterre envoie un ambassadeur à Middel-  
 » bourg, où est ledit Orange, et que, selon ce qu'il a pu apprendre, elle tra-  
 » vaille à réconcilier V. M. avec son maître (1). »

Archives de l'Empire à Paris : collection de Simancas, B 40<sup>65</sup>.

1690. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 août 1576.*  
 Il envoie au Roi le double de la minute d'une lettre de Gerónimo de Roda aux Espagnols mutinés :

« Sire, afin que Vostre Majesté puist tant mieulx entendre que le décret contre les Espagnolz amutinez d'Alost, par où sont déclarez désobéissans, rebelles et ennemis, a esté faict à grande et meure délibération de conseil, tant de cellui d'État que de guerre, nous lui envoyons le double de la minute des lettres conceues et escriptes de la main de Hieronymo de Roda, et par lui leues en conseil, avec résolution de les envoyer ausdicts amutinez, devant qu'ilz euissent prins ledict Alost : par quoy ne fut merveille si, estant succédé ce faict si exorbitant et hostile dudict Alost, avons déclaré contre eulx les peines advisées dès auparavant, mesmes pour les considérations contenues en noz lettres du xii<sup>e</sup> du présent (2), desquelles supplions Vostre Majesté vouloir prendre la peine de lire, ou s'en faire faire la lecture, comme pour son royal service elle trouvera convenir.

» Sire, etc. De Bruxelles, le xiiii<sup>e</sup> jour d'aoust 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

(1) *El príncipe de Oranges continúa á embiar aquí criados, y van y vienen al duque de Alanson; y estos reyes y el de Alañon dan buenas palabras para entretenerse con el de Oranges. Sé quien ha visto una carta que un criado del dho Oranges ha escripto aquí á una persona, la qual contiene que su amo está muy pobre de dinero y gente, y que la Reyna de Inglaterra embiava un embaxador á Mydelburc, que es donde está el dho de Oranges, y que lo que havia podido entender era que trataba de acordar á V. M. con su amo.*

(2) Voy. p. 297.

1691. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite d'Anvers, le 15 août 1576.* En considérant tout ce qui se passe, et l'insolence avec laquelle chacun parle du service du Roi, ainsi que de ses ministres et de ses soldats, il est impossible de ne pas soupçonner qu'une rébellion générale se tramé. Roda prie Dieu que ce ne soit pas pour livrer le pays à quelqu'un des princes voisins, ou pour s'ériger en cantons indépendants, comme les naturels le désirent depuis nombre d'années (1). C'est afin d'arriver à ce but qu'ils veulent faire sortir du pays les troupes espagnoles, connaissant parfaitement qu'elles constituent la force du Roi, et le frein le plus puissant qu'ils aient. Roda ne doute point que, s'ils pouvaient se débarrasser de ces troupes en les massacrant, ils ne le fissent de très-bonne volonté : ils auraient ainsi une liberté entière, et reconnaîtraient le Roi comme leur protecteur ou mambour, pour les garder et les défendre à ses frais. — Cette rébellion a encore pour but de forcer le Roi à faire la paix avec les insurgés, et empêcher que le nouveau gouverneur n'entre dans le pays avec des forces : « Cela, ajoute Roda, n'est » point un vain soupçon, car le duc d'Arshot l'a déclaré publiquement en » conseil. Je donnais mon avis sur le rapport que Rassenghien et moi nous » avons fait de ce qui s'était traité avec les colonels allemands et les chefs espagnols à Willebroeck (2); et, comme je disais ce qu'il fallait faire pour maintenir ces provinces sous l'obéissance de V. M. jusqu'à l'arrivée du nouveau » gouverneur, le duc prit la parole en colère, et dit : *Quel nouveau gouverneur » croit-il entrer en ce pays? S'il vient en armes, nous ne le laisserons pas » entrer; nous sommes déterminés à ne plus souffrir ce que nous avons souffert jusqu'ici; nous mourrons plutôt tous que de nous laisser traiter de » cette sorte, ou de le laisser entrer avec des troupes.* Le comte de Mansfelt » dit : *Nous devons le recevoir de la manière que S. M. nous l'ordonnera, » et il n'y a pas lieu de s'occuper davantage de ces choses.* Tous les autres » se turent en se regardant, et, à ce qu'il me parut, troublés de ce que » le duc avait dit ou découvert. Nous ne le fûmes pas moins, don Alonso de » Vargas, Julian Romero et moi, trouvant que c'étaient là des paroles qui auraient mérité, si les choses n'étaient pas dans l'état où elles sont, que nous

(1) ... *O hacerse cantones, como se entiede que ha muchos años que lo desean.*

(2) Voy. p. 504.

» en punissions sur-le-champ l'auteur, en le frappant de nos poignards (1). »  
 — Le même jour, il fut question en conseil de l'émotion qu'excitaient parmi les Allemands et les Espagnols les levées faites dans ce pays, et du parti qu'ils pourraient prendre de se réunir pour y mettre obstacle. Le duc s'écria : *Est-ce que les Espagnols croient qu'ils ont pour eux les Allemands? Qu'ils se désabussent. Ils peuvent bien avoir les colonels, mais ils n'ont pas les soldats. Ceux-ci c'est nous qui les avons; et nous les payerons, et ils ne feront pas ce que leurs colonels leur ordonneront, mais ce qui leur sera ordonné par nous* (2). — Le conseil d'État tout entier, selon Roda, est gâté (*dañado*). En ce qui touche le duc d'Arschot, le Roi sait déjà de quel mauvais esprit il est animé. Le comte de Berlaymont, au jugement de tous, ne vaut pas mieux que lui, car il a tenu sur ces matières un langage entièrement opposé au service du Roi, allant jusqu'à dire plusieurs fois qu'il fallait, ou que les Espagnols, ou eux, sortissent du pays, et bientôt. Comme il est grossier dans ses expressions, ce qu'il dit offense toujours beaucoup (3). M. de Rassenghien est peu de chose, mais il est astucieux; c'est lui qui insiste le plus pour la séparation des troupes espagnoles, et qui a le plus de secrets avec les uns et les autres (4). Roda croit que son principal but est de forcer le Roi à reprendre la communication de Breda,

(1) *Esta no es sopecha vana, porque publicamente en consejo lo dijo el duque de Arscot, estando yo votando sobre la relacion que habíamos hecho, Rassinguien y yo, de lo que se habia tratado con los coroneles alemanes y los demás españoles en Villabruch; y diciendo lo que se debia hacer para entreteuer estos Estados en obediencia de V. M. hasta que viniese el nuevo gobernador, salió el dicho duque con mucha colera y dijo: « ¿ Que nuevo gobernador piensa que ha de entrar aquí? » Pues si viene con armas, no le dejaremos entrar, que ya estamos determinados de no sufrir mas lo que hasta aquí hemos sufrido; ántes moriremos todos que dejarnos tratar así, ni que entre con armas... » El conde de Mansfelt dijo: « Recibillemos como S. M. nos le mande recibir, y no hay para que tratar mas estas cosas. » Todos los demás callaron, y se miraron unos á otros, y á mi parecer turbados de lo que el duque habia dicho ó descubierto; y asimi smo lo estuvimos don Alonso de Vargas y el maestro de campo Julian Romero y yo, por parecernos que eran palabras aquellas que, á no estar las cosas en el estado que están, merecia que allí luego le dieramos de puñaladas.*

(2) ... Respondió el duque: « ¿ Que piensan los Españoles que tienen los Alemanes? Pues de-sengañense: que aunque tengan los coroneles, no ternán la gente, que nosotros la tenemos ganada y la pagaremos, y no harán lo que sus coroneles les mandaren, sino lo que nosotros. »

(3) *Como es grosero en sus términos y manera de hablar, ofende mucho con las cosas que dice.*

(4) *Mos de Rassingien es poca cosa, empero es mañoso, y el que mas insiste en separar y apartar nuestra gente, y el que anda en mayores secretos con los unos y los otros.*

où il fut le chef des commissaires royaux. Le nouveau président Sasbout (1) fait ce que les autres lui disent : il montre une extrême passion pour les choses du pays, et il parle quelquefois avec une liberté sans frein (2). Assonleville a montré des intentions pestilentielles (3) : c'est celui qu'on soupçonne le plus de gâter les affaires dans les réunions secrètes qu'ils tiennent entre eux. Roda croit que le comte de Mansfelt sera fidèle au Roi ; il s'est conduit en toute occasion de manière à donner cette opinion de lui, quoiqu'il ait mal pris l'assemblée des colonels faite par Sancho d'Avila, et en ait parlé avec véhémence dans plusieurs conseils. Il s'est toujours opposé aux levées qui se font, et il travaille autant qu'il le peut à les faire cesser. Toujours, dans ce qu'il dit, il témoigne le désir d'avancer le service du Roi. — Toute la noblesse du pays est soulevée et armée ; elle montre un grand contentement de pouvoir commettre quelque hostilité contre les Espagnols, et elle ne s'en cache pas dans ses banquets et ses réunions. Roda pense d'ailleurs que c'est un sentiment général dans le pays, et que même les trois gouverneurs de Flandre, Hainaut et Artois le partagent ; toutefois, il ne sait rien qu'on puisse reprocher à don Fernande de Lannoy (4). Mais les Espagnols se plaignent d'eux tous. — M. de Hèze (5), fils du seigneur de Gaesbeck, lève le régiment de gens de pied, et M. de Bèvres (6) les 600 chevaux, pour les états de Brabant. Roda voudrait que le Roi leur ordonnât, sous peine de son indignation, de se déporter de ces charges, car ils sont jeunes et de peu de jugement. — Les bourgeois de Bruxelles sont aussi mauvais qu'auparavant, et si l'on dit le contraire au Roi, il ne doit pas y croire. Ils gardent les portes avec la même rigueur que quand ils tenaient prisonniers Vargas, Romero et Roda. Ils fortifient la ville. Ils ne laissent entrer ni sortir personne librement, et nul n'oserait y entrer malgré eux.

(1) Voy. le tome III, p. 369.

(2) ... *Es apasionadísimo por esta patria y habla algunas veces desenfrenadamente.*

(3) *El Asonlevilla ha mostrado pestilenciales intenciones.*

(4) Gouverneur d'Artois. Voy. le tome III, p. 167.

(5) Guillaume de Hornes. Par patentes du 4 août, le conseil d'État, sur la proposition des états de Brabant, l'avait nommé chef et colonel des dix enseignes de gens de pied, de 200 têtes chacune, que ces états avaient résolu de lever.

(6) Adrien de Rubempré, baron de Rèves, seigneur de Bièvre. Le conseil d'État l'avait nommé, le 5 août, chef et capitaine des 600 hommes à cheval dont la levée avait été résolue par les états de Brabant.

« Pour dire à V. M. la vérité, comme je le dois, poursuit Roda, cette ville est » en révolte, et le conseil n'y exerce pas plus de juridiction ni d'autorité » qu'à Flessingue (1). » Il est vrai que le magistrat et beaucoup d'autres sont peu coupables en cela : car la canaille (comme ils l'appellent) et la lie du peuple (*la hez del pueblo*) sont ceux qui font tout. Mais on peut reprocher au conseil d'État de n'avoir pas quitté la ville, pour la forcer ensuite à recevoir garnison et pour punir les séditeux. — Roda est sorti de Bruxelles le samedi 11 août avec don Alonso de Vargas et le mestre de camp Julian Romero, en compagnie du duc d'Arschot, du comte de Mansfelt et de M. de Rassenghien. Il est venu à Anvers, pour tâcher de négocier l'anticipation des cinquante mille écus restants des lettres de change du Roi, tandis que les autres sont allés traiter avec les mutinés (2) et solliciter des états de Flandre une avance sur ce qu'ils doivent. Il ne pense pas retourner à Bruxelles, à moins qu'une garnison bien sûre n'y ait rétabli l'ordre, et même alors il ne croit pas qu'il le fasse, à cause du danger qu'y courrait sa personne, le duc l'accusant publiquement d'écrire au Roi ce qui se passe, et de dire beaucoup de mal de lui. — Il renouvelle ses sollicitations pour que le Roi lui permette de retourner en Espagne.

Liasse 567.

1692. *Lettre du conseil d'État au Roi écrite de Bruxelles, le 17 août 1576.*

Il y déclare que le Roi ne doit plus se flatter de rien obtenir par la voie des armes ; que les seuls moyens de pacifier le pays sont de traiter avec les rebelles, de faire sortir les étrangers, de rétablir toutes choses sur l'ancien pied ; et, si le Roi ne veut pas y consentir, il demande d'être déchargé du gouvernement :

« Sire, depuis la mort du grand commandeur, et que V. M. a esté servie nous encharger ce gouvernement (en quoy passent jà presque six mois), nous avons ainsi continuellement et sans quelque intermission représenté les calamitez de cestuy désolé païs, et supplié si souvent pour remède qu'il pourroit sambler pour le présent, non-seulement superflu, mais aussy fascheux, de travailler V. M. de mesmes choses, ne fût l'obligation que avons à son service, le devoir vers nostre patrie, et le regard à nostre acquit, ensamble les

(1) ... Y hablando con V. M. la verdad que se debe, ella está rebelada, y el consejo no tiene mas jurisdicion ni mando contra ella que contra Ffreselingus.

(2) Voy. p. 308.

extrêmes nécessitez et périlz inévitables qui nous forcent de opportunément, importunément et sans cesse solliciter, requérir et supplier, pour le service de Dieu, pour l'honneur de V. M., pour le devoir de bon prince, que une fois sans délai ne tardance elle voeulle mectre fin à ces misères et calamitez, et effectuer ce que tant de fois il luy a pleu promectre pour la pacification de ces païs.

» Nous povons, sire, justement dire que la tardance et dilation desdicts remèdes, et pour non avoir eu response aux supplications des estatz présentées passé plus de deux ans, et non avoir esté creu ce que pour son service et le devoir de nostre office luy avons conseillé, nous a faict tomber en ces termes, ou que nous sommes perduz avec cestuy Estat, ou du moingz sa finale perdition pend à un file. Le désordre et sédition ont embrasé tout ce païs; les armes sont dedens icellui entre les soldarts et le poeuple; lesdicts soldarts sont amutinez, le poeuple désespéré; l'ennemi amasse plus de forces qu'il n'a oncques faict; chacun crie ouvertement, ou que ne faisons le devoir d'avertir V. M., ou qu'elle ne se soucie de ses subjectz et voeult les laisser perdre; qu'il fault qu'ilz pourvoyent de saulver leurs vies et le peu qui leur reste; qu'ilz ont donné et perdu assez, et choses semblables, ne povans plus endurer le fais si grief de ceste guerre. En somme, il ne fault que attendre partout, sinon ce qui suyt d'ung soldart mal discipliné, mal volontaire, mal payé, et d'ung poeuple désespéré.

» Voeullans davantaige, pour nostre devoir, bien dire à V. M. que, si les remèdes ne sont fort grandz et de l'efficace que avons espéré et a esté donné à entendre par charge de V. M. aux estatz, ilz n'ayderont riens. Et oultre tout cela, pendant que avons attendu ces remèdes, n'avons nulz ou bien peu de secours de deniers pour entretenir ceste exorbitante et presque inutile multitude de gens de guerre, consommans les richesses de V. M. et la substance du poeuple, ne servans que à destruire tout: de manière que, pour la diffidence qu'il y a desdicts soldars amutinez, et dangier d'aultres prestz à faire le mesme, les estatz sont esté forcez de faire nouvelles gens de guerre à leurs despens, pour se deffendre contre lesdictes foulles, mutineries et oppressions d'iceulx soldars. V. M. sçait que le seul prest des gens de guerre et armées de mer, pour les entretenir, porte cinq cens mil florins par mois, et néantmoins, en cinq à six mois, elle ne nous a envoyé que deux cens mil escuz,

par-dessus ce que restoit d'autres n<sup>o</sup> mil qu'elle avoit ordonné audict feu commandeur devant son trespas : en somme, ce n'estoit que pour ung mois, par-dessus tant de millions de arriéraiges deuz ausdicts gens de guerre. Et quant à en recouvrer des estatz, nous avons souvent dit, sire, que, pour estre tant mangez, gastez, ruinez, et avoir tant contribué par l'espace de dix ans, ilz sont ainsy appauvriz et destruitz qu'ilz n'ont plus que donner, et s'il leur reste quelque chose, c'est pour ayder à licentier les gens de guerre, et non les entretenir : car ilz ne poeuvent plus soustenir guerre, comme journellement remonstrent par les requestes que avons envoyé à V. M. Et depuis ceste dernière mutinerie, et ces jonctes et bravades que le chastelain d'Anvers et ses adhérens ont fait impunément et soubz faulx prétexte, le tout est allé, à vau de route et au grand gallop, se parruiner. Mesmes ne cessent de suborner et eslever les gens de guerre et aultres contre le poeuple : ce que n'eussions si longuement supporté, ne fût esté pour éviter plus grandz inconveniens, délaissant à V. M. d'en faire la raison et chastoy, dont la supplions pour exemple d'aultres; ayant ce tumulte donné très-grand advantaige au prince d'Orenge et rebelles, et à tous ceulx qui les ont sostenu et favorisé. Par où n'y a plus d'espoir de rien proufficter par la voye d'armes; mais il est besoing accommoder le tout par vrais remèdes de ladicte pacification et sortie des estrangers, remettant toutes choses à l'ancien pied. Et, pour nostre advis, ne baste à nulle puissance humaine d'y donner ordre par aultre voye. Et si V. M. voeult en user d'aultre façon, luy supplions derechef nous tenir deschargez de cestuy gouvernement, pour les inconveniens qui nous menacent indubitablement en advenir, et ne nous imputer si ne povons faire ce que personne du monde ne fera. Et qui veult persuader aultrement à V. M., il n'est ny véritable ny affectionné à son service, mais grandement ennemi de sa grandeur et repos de ces païs.

» Ainsi, sire, pour conclusion, nous luy supplierons, en toute humilité, avoir à ce coup sa finale résolution. Encoires ne sçavons si rien pourra maintenant servir ès choses si avant venues et presque désespérées, au jugement humain, combien que le poeuple fait tousjours debvoir de bons catholicques et de subjectz affectionnez au service de V. M.

» De Bruxelles, le 17<sup>mo</sup> d'aoust 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1693. *Lettre des états de Brabant au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 août 1576* (1). Ils le remercient d'avoir choisi don Juan d'Autriche pour gouverner les Pays-Bas, et d'avoir pris résolution sur les vrais moyens et remèdes de la pacification de ces provinces ; mais ils expriment le regret que la mise en pratique de ceux-ci soit différée, et à ce propos, ils l'entretiennent des maux qu'a entraînés la mutinerie des Espagnols :

« Sire, comme voz très-humbles et très-léaux vassaulx et subjectz les troys estatz de vostre pays et duché de Brabant ont, le premier de ce mois d'aoust, receu lettres et rponce de Vostre Majesté sur leurs précédentes remonstrances, par moyen du marquis de Havrech, lequel leur at aussi, avec ceulx du conseil d'État commis au gouvernement de voz pays de par dechà, déclaré l'intention et résolution d'icelle entre aultres estre telle que d'avoir choisi pour ledict gouvernement le seigneur don Jean d'Austrice; que icelluy debyroit arriver déans tout cedict moys d'aoust, ou le plus tard sans aucune doute dedans le moys de septembre prochainement venant, et que, puisque c'estoit tamps fort brieff, auroit semblé à V. M. que, pour tous bons respectz, et rendre ledict don Jehan tant plus gracieulx et bienvenu, mesmement pour sa plus grande réputation et autorité, luy-mesmes debyoit apporter et déclarer les vrais remèdes universèles de la pacification desdicts voz pays de par dechà, ont lesdicts voz très-humbles vassaulx et subjectz bien volu, en premier, remercier V. M. d'avoir pourveu vosdicts pays d'ung gouverneur de son sang, comme ilz avoient supplié et requis, et aussi d'avoir prins résolution sur les vrais moyens et remèdes de la pacification de ces Pays-Bas, confians que l'effet d'icelle ensuyvra; et de leur cousté se esvertueront à faire tout office et service selon leur petit pouvoir, combien qu'ilz eussent bien désiré que l'effectuation d'iceulx n'eust esté différée, d'autant que la remise apporte quant à soy, tousjours ou bien souvent, tel inconvenient et dangier que bien malaysément puy après on n'y peult mettre ordre, comme plus amplement ilz ont remonstré à V. M. et l'expérience le démontre, parce que, entre aultres, les

(1) On lit, à la marge de cette minute, de l'écriture du greffier Weellomans : « Délivré à » monsieur le marquis de Havré, en présence des députez d'Anvers et de messeigneurs les » duc d'Arschot, conte de Mansvelt et de monsieur de Rasseghem, le xviii<sup>e</sup> d'aoust 1576, » entre x et xi heures après le midy, affin que ledict marquis envoyeroit à S. M. et feroit » recommander le contenu de cestes bien favorablement. »

souldartz espaignolz, au commencement du mois de juillet dernièrement passé, se sont tellement débourdez de toute raison, oubliant leur serment et délaissant l'obéyssance deue à V. M., qu'ilz ont déchassé leurs chieffz et capitaines, et abandonné le lieu de leur garnison, près de Zericzée en Zeelande, et par ce empesché la continuation de l'apparente victoire, choisissant ung *electo* pour chief, et se sont transportez dudict Zéelande au pays de Brabant; passant le pays de Berges-sur-le-Zoom et plusieurs franchises et villaiges au quartier d'Anvers, sont entrez en la ville de Hérentals et y séjourné quelques jours, et après venuz devant la ville de Malines, tâchant la surprendre; et trouvant résistance, sont venuz au pays de Grimbergen et jusques en la franchise et faulbourgs de vostre ville et court de Bruxelles, ayant partout mengé, foulé et pillé le bon homme, sans respecter cloistres et aultres lieux pieuses, comme ilz ont mis au monastère de Grimbergen, deux lieux de Bruxelles, *vr* souldartz et les chevaulx de cinquante chariotz de leurs bagaiges, et oultre ce plusieurs gens de bien tuez et aucuns ignominieusement estranglez et penduz, et aussi menaché voz bons subjectz et inhabitans dudict Bruxelles de surprendre icelle ville et de la saccager, et à ceste fin faict leurs aprestz de plusieurs eschelles; sommiers et aultres instrumentz; s'estans vantez qu'ilz baigneront et laveront leurs mains au sang des bourgeois et manans de ladicte ville : de manière que lesdicts bourgeois de Bruxelles ont estez constrainctz, et ce par adveu d'iceux du conseil d'Estat, se mettre en armes pour la défense et tuition, tant de ceulx dudict conseil d'Estat que de eulx-mesmes, leurs femmes; enfans et biens. Ce que voians lesdicts mutinez, changeant leur desseing prins sur Bruxelles, et pendant qu'ilz faisoient semblant de se vouloir réduire à l'obéyssance de V. M. et s'accommoder à la raison, se sont encheminez vers Alost, distant cinq lieux dudict Bruxelles, et, le xxv<sup>e</sup> dudict mois de juillet, prins par force et assault icelle ville. A l'occasion de quoy, et affin que tel grand désordre ne demourât impugny et sans chastoy, a esté, au nom de V. M., publié certain placcart par lequel lesdicts amutinez, occupateurs de ladicte ville d'Alost, ont esté déclarez rebelles, désobéyssans et ennemis de V. M. et de voz pays, et comme telz permis à tous de les traicter et offencer, avecq défence, sur paine de la vie, de ne leur porter directement où indirectement faveur et assistance, ny aucuns biens, vivres, munitions ou chose quelconque, mesmes de ne converser avecq eulx; comme aussi, par certain

aultre précédent placcart de V. M., publié en l'an xv<sup>e</sup> LXXII, au temps du gouvernement du duc d'Alve, telz et semblables souldatz, ores qu'ilz auroient seulement mengé et foulé les bons subjectz, sont esté declairez rebelles, et tenuz pour brigans et voleurs, et pour telz chastoiables; ayans, oultre ce, lesdicts amutinez audict Alost, de leur témérité, faict brantschatter et exactionner les villaiges, abbayes et monastères allentour, tant audict Brabant que en Flandres, par envoy de taux et quotisations.

» Par quoy lesdicts estatz, voyans si fréquentes levées et esmotions des gens de guerre, à cheval que de pied, mutinez tant à Harlem, Utrecht, en vostre ville bien la principale d'Anvers que ailleurs, l'incursion et invasion des rebelles et ennemis de V. M. (dont le pays a esté quasi destruiet et accablé), et que aultres levées et mutineries estoient apparentes, ont trouvé nécessaire, pour la défense et tuition dudict pays de Brabant, de lever quelque nombre de gens de guerre, tant à cheval que à pied, avecq préallable consentement desdicts de vostre conseil d'Etat, et ce pour le service de V. M., seurté et repos de vostre pays de Brabant, et défense et tuition de voz bons subjectz contre toutes oppressions, foules, oultraiges et mutineries, combien que aultrement ilz en povoient ce faire à leur défense, en vertu de leurs anciens et notoires privilèges et droictz que leur sont esté promis estre inviolablement entretenuz, de tant plus que Samsó d'Avila, tenant le chasteau d'Anvers, assistoit lesdicts amutinez audict Alost avecq pouldre à canon, mesches et aultres munitions de guerre, et faisoit des ligues et conspirations avecq plusieurs coronelz allemans et aultres capitaines et offitiales espaignolz, tant à pied que à cheval, les ayant appelé et tiré, de sa propre authorité, de leurs fortz et garnisons, de sorte que le plat pays dudict Brabant en est rempli desdicts gens de guerre, mesmement allentour de vostredicte ville d'Anvers, lesquelz mengent, pillent et foulent illecq les bons subjectz, en les réduisant à ungne extrême povreté et misère.

» Dont, et de tout ce que dict est, n'ont lesdicts voz très-humbles et très-léaux vassaulx et subjectz, en l'acquit de leur debvoir et serment, seeu délaissier en advertir V. M. en brieff et en toute humilité, pour estre informée de la vraye vérité de ce que s'est passé, et que, en respect de ce que dessus, V. M. soit servie (comme ilz supplient bien humblement) de tant plus accélérer et advancher ladicte pacification tant désirée, requise et nécessaire pour le

maintiennement de la sainte religion catholique romaine, laquelle autrement est en grand dangier de se perdre par ces longues troubles, et pour la conservation de l'autorité de V. M. et du repos publicq. »

Minute, aux Archives du royaume : registre des états de Brabant n° 330, fol. 115.

1694. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 20 août 1576.*  
(Franç.) Il lui envoie, en l'appuyant, une requête de messire Jean de Stryen, élu évêque de Middelbourg, tendante à obtenir une pension de trois mille florins, « vu l'occupation par les rebelles de quasi tout le revenu dudit évesché, » et les despens que luy conviendra faire pour l'exercice de son office épiscopal, mesmement ès villes et isles de Schouwen et Duvelandt. »

Minute, aux Archives du royaume.

1695. *Lettre autographe de don Juan d'Autriche au Roi, écrite de sa galère, dans la rade de Barcelone, le 22 août 1576 :*

« Sire, je supplie V. M., autant que je le puis, de ne pas trouver mauvais ma venue en ces royaumes, ni la manière dont j'ai fait le voyage : car, outre mon vif désir de lui baiser les mains, le service même de V. M. m'y obligeait. C'est l'intérêt de ce service qui m'a fait venir de cette façon ; c'est encore cet intérêt qui me déterminera en tout ce à quoi je me reconnaitrai tenu, comme il me paraît que je le suis en ce moment, ainsi que le dira plus particulièrement le secrétaire Escovedo, auquel je me remets, en attendant mon arrivée à la cour...

» De Votre Majesté la créature et le plus humble serviteur  
qui baise ses mains royales,

» DON JUAN D'AUTRICHE (1). »

Liasse 569.

(1) Señor, suplico quanto puedo á V. M. que no le parezca extraño mi venida ni el modo de la haber hecho, pues á todo me obliga, demás de desearte tanto besar las manos, el mismo servicio de V. M., que es el que me tare de la manera que vengo, y el que me pondrá en quanto me sintiere obligado, como agora me parece estarlo, segun dirá mas en particular el secretario Escovedo, á quien me remito entretanto que yo llego.

« De V. M. hechura y mas humilde servidor, que sus reales manos besa,

» DON JUAN DE AUSTRIA. »

1696. *Lettre autographe du Roi à don Juan d'Autriche, écrite de....* (août 1576). Escovedo, la veille au soir, lui a remis la lettre de don Juan, et lui a en même temps annoncé son arrivée à Barcelone. — Malgré le désir qu'il a de le voir et la satisfaction qu'il en éprouvera, il ne peut s'empêcher de lui dire que cette résolution lui a été peu agréable. — Il s'assure toutefois que ce n'est point pour faire naître des obstacles à son voyage, mais au contraire pour les aplanir, que don Juan est venu en Espagne (1).

Liasse 570.

1697. *Lettre de Balthasar Schetz aux états de Brabant, écrite de Madrid, les 26 et 28 août 1576.* Détails sur ce qui est arrivé au licencié Kieffel; nouvelles de la cour; délibérations du conseil sur les instructions de don Juan d'Autriche; sollicitations du roi de Portugal pour être aidé du Roi contre les Mores; mort du comte de Chinchon; arrivée du courrier porteur des lettres du conseil d'État du 15; effet qu'elles produisent; étonnement causé par l'arrivée à Madrid de don Juan d'Autriche; bruits qui circulent à ce sujet :

« Messieurs, le quatre de ce mois escrivitz dernièrement à Vos Seigneuries (2). Depuys, ay entendu le succes du licentié Kieffel, lequel, comme avoit esté prins des gardes sur les frontières, fust mené devant le vice-roy à Pamplona, lequel, ayant entendu de luy que ne fust que une fantasie et peur

(1) *Hermano, anoche me dió Escovedo vuestra carta, y aviso de vuestra llegada á Barcelona; y no puedo dejaros de decir que me ha dado tanto cuidado esta resolucion, por la coyuntura en que ha sido y por el estado en que están las cosas, que con desear y holgar mucho de veros y teneros presente, me ha quitado mucha parte del contentamiento que esto me diera, aunque ya que esto está hecho, estoy muy cierto que ántes será para facilitar vuestro despacho y abreviar vuestra partida que para dificultarle: siendo tan importante al servicio de Dios y mio, y bien de los negocios públicos, que no haya en la execucion desto ningun embarazo ni dilacion.*

(2) Cette lettre est dans le registre des états de Brabant n° 350, fol. 110. Nous n'avons pas cru devoir la donner, parce qu'elle ne contient qu'un seul passage qui offre quelque intérêt; c'est celui où, après avoir dit que le bruit est commun de la nomination de don Juan d'Autriche au gouvernement des Pays-Bas, Schetz ajoute : « Ce que en partie on présume que son secrétaire Escovedo entre journellement au conseil d'Etat, faict à part, que on tient au logiz de l'inquisidor mayor, où présentement n'entrent que ledict inquisidor, le marquis d'Aguillar, le sieur Hoperus, Escovedo, et pour secrétaire Sayas, pour estre le conte de Chincon malade, le marquis de Vellès avecque la royne, où ne se traicte que choses de Flandres... »

que luy estoit survenu, se persuadant que le courir allant avecques luy et le maistre de postes luy menassoient, se absentâ d'eux, et le trouvant le vice-roy véritable en ces propos, le relaxa. Estant sa malette perdue, fust per publication, à pris de quelques ducats, retrouvée : de sorte que n'a riens perdu. Et retourna à Yron, et de là on me avise qu'estoit allé à Saint-Sébastien, pour se embarquer, ou pour Flandres, ou pour Nantes. J'ay dudict lieu veu lettres sien-nes de xiii<sup>e</sup> de ce moys, et, selon que me escrivent, avoit donné tous les lettres que portoit en sa mallette sur la poste de Yron; et à ce que je puys comprendre par ces lettres, ne luy fault ryens quant à son entendement et jugement.

» Les nouvelles des altérations, et ce que prétendent et mettent en exécution les souldatz par delà, n'a donné contentement à Sa Majesté ne aultres qui entendent l'affaire, et a faict avoir assés des consultes, dont ne sçay toutefois la résolution.

» Les lettres du conseil d'Estât à Sa Majesté, venantz adressés à moy, arrivarent icy en x jours, lesquelles délivray incontinent ès mains de monsieur Hopperus, et au mesme instant les envoya à Sa Majesté : par où ycelle a esté adverti de ce que Sancho d'Avila tentoit de faire, devant tous aultres. De la résolution, me remetz à ce que respondera.

» Encoires que on en parle icy, entre ungs et aultres, diversement sur les gentz, tant à piedt que à cheval, que Voz Seigneuries font par delà, je ne laisse, en tamps et lyeu, de faire mon devoir et ce que convient servant en excuse.

» Le seigneur Hopperus m'a tousjours entretenu et se excusé, disant que ne pouvoit ryens faire ni entendre en auchunes choses particulières, jusques à ce que du commun et publicq concernant tout le pays fuisse achevé, ayant aussy postposé non-seulement moy, mais tous les autres prosuyvantz des requestes estantz remis en ses mains, mesmes les députez de Bourgongne; et estant chose rasonable, me suys contenté comme aultres. N'ayant que solliciter l'appostille sur la requeste de Voz Seigneuries, de laquelle estant pour le présent tombé l'effet par la mort du révérendissime évesque d'Anvers (desoubz correction), on pouroit byen renouveler y ytérer ladicte requeste, comme en mes dernières ay touché. Et n'estant proveu l'abbadie de Evrebode de ung abbé, aussy on pouroit faire nouvelle instance affin que tout se feroit. Ce que Voz Seigneuries plaira me encharger, me trouveray prest à le mettre en exécution, sans perdre aucune occasion.

» Selon que ay sceu entendre, le plus de consultes tenues ces jours passés sont estés sur les instructions de don Juan d'Austria, lesquelles doyvent aller changant selon les mutations et altérations que viennent de là. J'ay veu que on commence à escrire ses commissions. A son secrétaire Escovedo on a assigné quelque somme d'argent de ce qui est venu de Nova Spagna : les uns disent de trois cent mille ducatz, les aultres disent davantage. Tout sera selon que yra. J'espère que ne viendra *manu armata*.

» De la venue des Turcqs tout est ycy quoy : sinon le roy de Portugal sollicite fort à Sa Majesté pour avoir assistance de faire quelque entreprinse en Affricque contre les Mores ; mais ne voy encoires apparence, nonobstant que don Francès d'Alva est sur les frontières, faisant faire artellerie et munition de guerre. Sy on laissoit convenir auxdicts Turcqs et Mores, et se avançeroient comme ont commenché, nous pouront facilement forcloire de la mer Méditerranée. Plugisse à Dyeu nous donner paix par delà, et que empliassent leurs forces contre lesdits Mores y Turcqs !

» Le conte de Chinçon, après avoir quelques jours langissé (et encoires que eusse vesqu, ne pavoit estre home de service, ayant perdu la langue et ung oyel), est à la fin trespasé : à ce que on dict, Sa Majesté en resent. Dyeu l'aye en sa gloire !

» Auquel prie, messeigneurs, après me avoir byen humblement recommandé en la bonne grâce de Vos Seigneuries, avoir ycelles en sa sainte protection. De Madril, le xxvi<sup>e</sup> jour d'august 1576.

» De Vous Seigneuries très-humble serviteur,

» BALT. SCHETZ.

» Ce courir a esté détenu jusques ores, 28 de ce moys. Depuys est arrivé le courir Provinchal avecque bonne dilligence, pourtant lettres de xv<sup>e</sup> de ce moys, dépesché du conseil d'Estat sur ce que Sancho d'Avila avecque ses adhérentz continuoint de faire : dont monsieur Hopperus et nous tous avons eu admiration grande ; et sont certes choses de grande conséquence, dont ne suys sage assés de en juger, que ledict d'Avila a prins telle hardiesse contre le conseil auctorisé par Sa Majesté au gouvernement. Ou scet grande téméraité sienne, ou doibt avoir quelque instruction appart de part dechà, que ne sçay comme l'on le devroit interpréter.

» Oultre ce, yl y a aultre chose que nous faict plus esmerveiller, qu'est estre venuz nouvelles que don Juan d'Austria sera aujourd'huy ou demain en ceste court, venu en toute dilligencia, passé avecque troys gallères; et avons desjà nouvelles qu'estoit arrivé à Saragossa. On dict qu'il est venu sans estre appellé : je me rapporte à la vérité. On faict sur sa venue divers discours : disans auchuns que, ayant entendu que les commissions que on luy vouloit envoyer estoit fort limité et estroictz, a volu venir mesmes parler à Sa Majesté; aultres disent que c'est sur la somme d'argent que on luy a volu envoyer; aultres sur la tardance. Sa commission a esté, devant ii jours, preste et envoyé à Sa Majesté pour la signer, pour la incontinent luy envoyer, affin que partisse incontinent pour Flandres. Que changement nous apportera sa venue, sçaurons avecque le tamps.

» Aussy ferons de ce que Sa Majesté délibérera sur le faict de Sancho d'Avila. Les conseilz se ressemblent journèlement; le fondement se discouvrera byentost, et pourons entendre les humeurs; je crains que tous ne sont en nostre faveur, encoires que, à ce que j'entens, Sa Majesté est de bonne inclination. Tout ne se laise escrire : ceux qui ont esté par dechà le peuvent sçavoir.

» Avecque ces altérations et dyvers advis, n'a Sa Majesté jamais dépesché ne don Alonso de Sottomayor ne Provinschal. On me dict estre venu ung yr (1) qui vient de part Sancho d'Avila : Dieu scet ce que apportera. Et comme ces courirs sont détenus, et aujourd'huy parte l'ordinaire, n'ay volu détenir ceste plus longuement et la envoyer. Si par après yllia aultre chose qui mérite la paynne d'escripre, ne laisseray d'aviser par les suyvantz courirs.

» Don Juan est passé par ycy avant-yr, et est avecque Sa Majesté. Sa Majesté a dict et escript que n'a rien sceu de sa venue. Et Hopperus dict que l'intention de Sa Majesté est que Sancho d'Avila doibt obéyr au conseil d'Estat. Je me réfère à ce que en suyvera. »

Original, aux Archives du royaume : registre des états de Brabant n° 330, fol. 158.

1698. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 27 août 1576. Pour remédier*

(1) Yr, hier.

aux mutineries des soldats, il a, depuis peu de jours, envoyé des cédules de 200,000 écus ; il désire que le conseil tienne en surséance la déclaration qu'il a fait publier contre les mutinés d'Alost ; il annonce qu'il presse, autant qu'il le peut, le départ de don Juan d'Autriche pour les Pays-Bas :

« LE ROY.

» Très-chiers et féaux, nous avons receu voz lettres du xxvii<sup>e</sup> du passé, et entendu par icelles la mutinerie des soldatz, tant en Ziricxzée que aultre part, mesmes jusques à avoir prins par force la ville d'Alost, avec ce quy en est ensuyvy : de manière que, pour assopir aulcunement l'émotion populaire, vous avez esté constraintz de déclairer iceulx mutinez pour rebelles et ennemys, et que les estatz de Brabant sont d'intention de lever gens de guerre, avec diversés aultres choses quy nous sont à très-grand regret et desplaisir. Pour ausquelles aulcunement remédier tant que soit possible, vous avons, passé peu de jours, envoyé des cédules de deux cens mil escuz, outre autres cent mil auparavant envoyez, par le moyen desquelz regarderez quel contentement se pourra donner aux gens de guerre, et mesmes ausdicts entrez en Alost, dont les chiefz et autheurs de la mutinerie semblent bien mériter quelque bon chastoy exemplaire, soit présentement, sy faire se peult, ou par après, selon que mieulx trouverez convenir, mesmes jusques à l'arrivée du nouveau gouverneur illecq : pendant lequel temps sera bien que tenez en surséance ladiete déclaration et exécution d'icelle. Ce que, pour divers bons respectz, trouvons ainsy convenir, et est nostre intention et volonté qu'ainsy se face : ordonnant néantmoins par vous, quant à la reste, de telle manière, tant que vous soit possible, qu'en nous servant, comme il appartient, ilz ne facent aultres fois le semblable en manière que ce soit. Et sommes esté bien ayses que avez tant faict que les estatz de Brabant viennent avec vous en communication : par où confions entièrement que sera procuré que les armes ne soyent en aultres mains que les nostres, comme selon droit appartient : à quoy espérons qu'ilz se accommoderont. Et sommes bien assheurez que, pour faire au peuple poser les armes, vous ferez tout extrême devoir, comme chose tant nécessaire, pour éviter une émotion générale, mesmes en ce temps qui court : espérant, quant ausdicts de Ziricxzée et Haultz et Bas-Allemans, que trouverez aulcuns bons moyens de les quiéter, tant par celluy desdicts

deniers comme aultrement, et qu'on ait tout le soing possible afin que les rebelles ne facent aucune chose sur ladiete Ziricxzée et les isles là allantour dénommées par vosdictes lettres.

» Et afin que riens ne soit par nous obmiz que, par la grâce de Dieu, puisse servir, non-seulement à la particulière de ces mutinez, mais aussy (et principalement surtout) à la générale pacification de noz pays de par delà, donnons toute la haste que humainement se peult faire afin que nostre très-chier et très-amé frère messire Jehan d'Austrice, chevalier de nostre ordre, que, comme par le marquis de Havrech vous avons escript, avons désigné gouverneur général de noz pays de par delà, soit illecq avec les vrais remèdes endéans le temps préfigé, qu'est par tout le mois quy vient; mesmes, quant à iceulx vrais remèdes, avons ordonné que, pour anticiper le temps susdict, ilz se mectent en ordre, de telle manière qu'ilz puissent partir et estre par delà au plus tost, pour en estre alors usé en la forme et manière comme, en les envoyant, vous escripverons : confiant entièrement en vous que ferez le mieulx en tout et partout, comme jusques à oires avez si très-bien fait.

» Il se doibt responce sur diverses voz lettres que de jour à aultre avons de vous receu, laquelle se va procurant, afin que riens ne soit obmis, tant que soit possible : ayant semblé nécessaire que cecy allast devant, comme chose tant importante et de haste, et aussy afin que sçaichez nostre bonne intention, pour tant mieulx pouvoir diriger les affaires.

» A tant, etc. De Madrid, le xxvii<sup>e</sup> d'aoust 1576.

» PHLE.

» A. D'ENNETIÈRES. »

Original, aux Archives du royaume.

1699. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 27 août 1576.* Il les remercie des bons devoirs qu'ils font en tout et partout; leur annonce qu'il envoie un courrier à don Juan d'Autriche, afin qu'il parte incontinent pour les Pays-Bas, et qu'il lui dépêchera, dans quelques jours, un personnage de qualité, porteur des « vrais remèdes », et, s'il est possible, de quelque nouvelle provision de deniers; les invite à ne rien négliger pour prévenir tout débordement de la

part des soldats mutinés ou du peuple ; leur témoigne son mécontentement de la conduite de Sancho d'Avila, en déclarant que son intention est que lui et tous les autres leur obéissent comme à sa personne propre, et enfin leur remet des lettres qu'il écrit aux états de Brabant et de Flandre, pour les engager à faire quelque assistance de deniers :

« LE ROY.

» Très-chiers et féaulx, nous avons receu voz lettres que nous a apporté don Alonso de Sotomayor, par vous dépesché vers nous, et aultres des moyz passez, ensemble celles du sixiesme du présent qui sont les plus fresches, par lesquelles nous advertissez bien particulièrement de ce que passe, tant à l'endroit des souldarz mutinez comme des rebelles et ennemys estrangiers : dont vous sçavons très-bon gré (combien la chose nous est d'ung tel regret qu'il n'est possible de l'exprimer), et mesmes des très-bons devoirs que faictes en tout et partout, comme avons tant confié et confions entièrement en vous que ferez tousjours sans aucune doute.

» Et combien sommes traictans avecq toute diligence possible pour respondre et satisfaire à vosdictes lettres, toutesfois nous a semblé d'incontinent et sans dilay dépescher ledict don Alonso avecq ceste, pour vous faire entendre ce que s'ensuyt :

» Assçavoir, que pour gaigner tout le temps possible, et remédier aux maux sy extrêmes qui passent par delà, nous dépeschons pour le présent ung courrier exprès vers nostre frère messire Jehan d'Austrice, chevalier de nostre ordre, gouverneur de noz pays de par delà, afin qu'il parte incontinent et sans dilay pour s'y trouver et mettre, par la grâce de Dieu, ordre à tout, avant que les choses viennent à plus grande confusion ;

» Item, que d'icy partira brièvement, et à peu de jours, Dieu aydant, sans faulte nulle, ung personnaige de qualité, naturel des pays de par delà, avecq les vrais remèdes, lesquelz nous a semblé bon, mesmes selon le temps que court, de non-seulement envoyer à nostredict frère avecq le surplus de ses commissions, instructions et ce quy en dépent, mais aussy à vous, afin d'en user comme par ledict personnaige nous escriverons.

» Et sommes aussy regardant si, par-dessus les provisions de deniers que avons faict, se pourra faire aucune dadvantage, pour l'envoyer par ledict